



Ecole Départementale de Musique de la Haute-Saône

Etablissement agréé par l'Etat

Tarifs de mise à disposition du personnel - 2018 / 2019

Délibération du 27 mars 2018

Tarifs horaire de mise à disposition des enseignants de l'EDM 70 pour :

- Le soutien aux pratiques amateurs,
- Les interventions en milieu scolaire
Détail des prestations dans la plaquette « Musique à l'école »
- Les interventions en milieu périscolaire.

Les interventions se déroulent selon le calendrier scolaire (soit sur 36 semaines) et / ou précisé sur la convention de partenariat.

TYPES DE STRUCTURES	TARIF HORAIRE
Collectivités adhérentes à l'EDM 70 *	20 €
Collectivités pré adhérentes à l'EDM 70 **	20 €
Publics empêchés	25 €
Association dans le périmètre d'une collectivité adhérente	25 €
Association « soutien aux pratiques amateurs »	25 €
Association hors périmètre d'une collectivité adhérente	35 €

Conformément aux statuts de l'EDM 70, AUCUNE contractualisation possible avec les collectivités non adhérentes ou non pré adhérentes mais uniquement une contractualisation avec l'association en direct.

- Les productions artistiques (concerts, projets participatifs ...) seront portés par la plate-forme culturelle « Culture 70 » en lien avec l'EDM 70 via une convention spécifique détaillant les modalités d'organisation matérielle et de coût.

* Collectivités adhérentes à l'EDM 70 :

- Secteur du Pays Graylois : CC du Val de Gray, CC des 4 Rivières, commune de Marnay
- Secteur du Pays Riolois : CC du Pays Riolois
- Secteur du Val de Saône : CC des Combes, communes de Port-sur-Saône, Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Secteurs des Vosges du Sud : CC de la Haute Comté, CC du Pays de Lure, communes de Luxeuil-les-Bains, de Villersexel et de Plancher-Bas

** Collectivités pré adhérentes à l'EDM 70 : CC du Val Marnaysien, CC Terres de Saône et CC de Villersexel